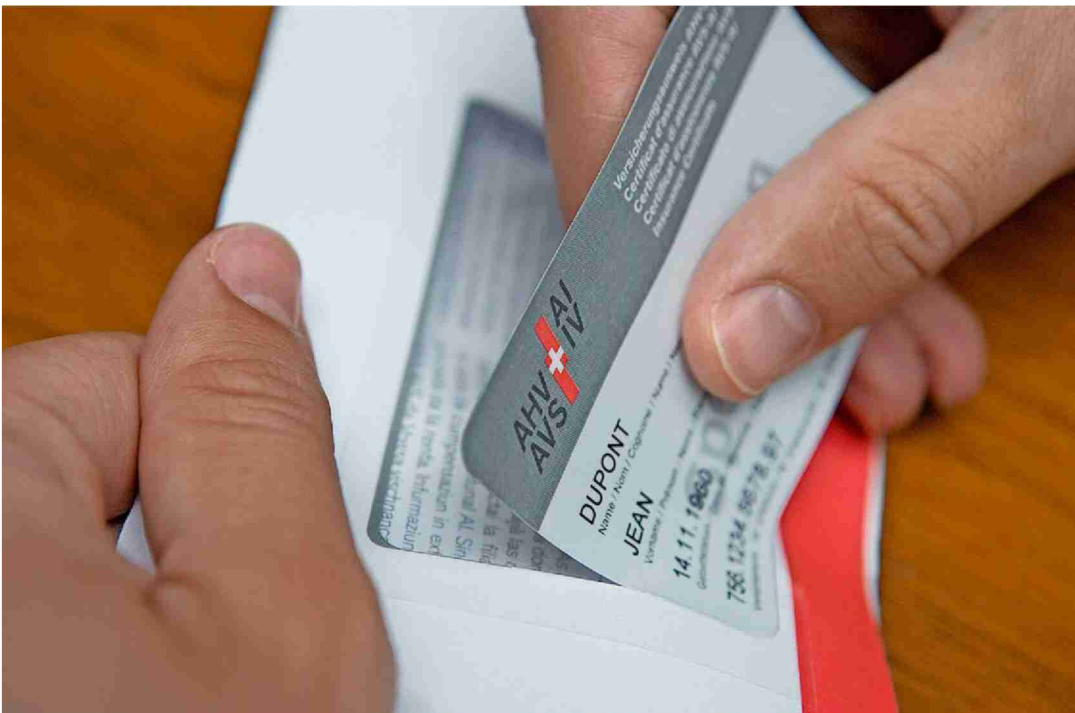




## Grogne au parlement

# Des élus questionnent: que fait le fonds AVS aux USA?



**Le transfert du fonds de compensation d'AVS à la banque américaine State Street fait des remous.** KEYSTONE/GAETAN BALLY

**Delphine Gasche** Berne  
**Inquiète, une commission du National vient d'envoyer une lettre confidentielle au Conseil fédéral. Nous avons pu la consulter. Décryptage.**

«Pourquoi, après des années de gestion par UBS, on passe à une banque américaine? On parle quand même de la plus importante assurance sociale de Suisse. Il y a une opacité dans les critères d'attribution. Et c'est ça qu'on veut clarifier.» Membre de la commission de sécurité sociale, cette personne a décidé, une fois n'est pas coutume, de s'exprimer anonymement. D'autres ont même préféré se taire. Il faut dire que les choses auraient dû rester confidentielles.

### Critères de sélection à clarifier

Compenswiss a été au cœur des discussions la semaine passée de la commission de la sécurité sociale du National. Ou plutôt sa récente décision de transférer outre-Atlantique le fonds de compensation AVS, qui représente plus de 40 milliards de francs. UBS n'en est plus la banque dépositaire. Le mandat est passé fin juillet à State Street, un géant américain dans le domaine. Et ça provoque l'inquiétude des élus. Ils ont écrit une



lettre au Conseil fédéral lui demandant des clarifications sur cette reprise. Une missive destinée à l'interne dont nous avons obtenu une copie.

Il y est surtout question de comprendre quels critères de sélection ont été retenus et si des banques suisses n'auraient pas pu remplir le mandat. Dans son courrier, la commission craint également d'éventuelles répercussions sur la réputation de la place financière suisse. Elle se demande encore si le mandat de State Street ne pourrait pas être annulé ou modifié et quel instrument législatif permettrait de revoir cette décision ou de faire voter le peuple dessus.

Les mots sont forts. Interrogée sur cette lettre, la présidente de la commission, Barbara Gysi

**«On ne comprend pas vraiment pourquoi on ne travaille plus avec des banques suisses. Elles sont tout à fait capables de faire le travail.»**



**Barbara Gysi,**  
conseillère nationale  
(PS/SG)

**«D'autres banques, cantonales ou privées, auraient très bien pu reprendre le**

**flambeau. C'est quand même fou de n'avoir trouvé personne.»**



**Benjamin Roduit,**  
conseiller national  
(Le Centre/VS)

(PS/SG), explique l'importance de poser des questions. «En fonction des réponses, on décidera si une proposition plus concrète doit être élaborée.» Pour la Saint-Galloise, le plus inquiétant est le choix d'une banque étrangère. «On ne comprend pas vraiment pourquoi on ne travaille plus avec des banques suisses. Elles sont tout à fait capables de faire le travail.»

#### **Tâches purement administratives**

En face, on sent un certain malaise dans l'administration. Le Département fédéral de l'intérieur nous a redirigés vers l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Ce dernier a d'abord tenté de botter en touche, «n'ayant pas connaissance du courrier en question». Il a ensuite tenté de calmer les esprits, rappelant que l'activité de State Street est purement administrative. «Elle ne génère pas de risque pour la fortune des assurances sociales.» L'OFAS estime donc qu'il n'y a aucun problème d'un point de vue technique. Pas question, en revanche, de fournir une évaluation politique sur ce changement.

Compenswiss insiste, quant à elle, sur l'absence de transfert d'actifs. L'argent reste en effet

chez nous. Et UBS reste la banque sous-dépositaire pour la Suisse. Compenswiss justifie son choix par trois éléments. State Street dispose de plus d'expérience et de compétences techniques, et propose un prix moins élevé. Des établissements indigènes n'auraient-ils pas pu relever le défi? Quatre banques suisses ont bien été invitées à présenter des offres, nous précise une porte-parole. «Certaines se sont désistées. D'autres ont été éliminées sur la base des compétences ou en raison d'offres moins concurrentielles.»

Des arguments qui ne satisfont pas Benjamin Roduit (Le Centre/VS). «En ayant une banque dépositaire à l'étranger, on prend quand même un risque. Comme pour tous les comptes d'épargne, on ne peut pas libérer l'argent immédiatement en cas de besoin. Soit il faut attendre un délai, peut-être de six mois, soit il faut payer une caution qui pourrait s'élever à 400 millions, vu les montants en jeu. Mais nous ne connaissons précisément aucun de ces éléments. C'est bien pour ça qu'on se tourne vers le Conseil fédéral.»

Ce transfert souligne aussi un autre problème, selon le Valaisan: le manque d'attractivité du dépôt des avoirs. «C'est un travail administratif basique et peu rentable. Je soupçonne UBS de ne même pas avoir répondu à l'offre. Mais d'autres banques, cantonales ou privées, auraient très bien pu reprendre le flambeau. C'est quand même fou de n'avoir trouvé personne. L'image des services bancaires suisses est sérieusement écornée.»